

Le 23 novembre 1790 à Nogent-le-Rotrou.

Séance du mardi 23 novembre 1790 : Dragons : qui paye ?

« Ce Jourd'hui vingt trois novembre mil Sept cent quatre Vingt dix dans l'assemblée du Corps du corps [sic] municipal de la ville de nogent le rotrou ou Se sont trouvés M. M. Crochard, Gouhier, Baugard, F. Proust, Gallet fils, marguerite, Piau, Vasseur, Baudouin, Lequette officiers municipaux et procureur de la commune ; ledit Sieur Lequette en sadite qualité a remontré que le commandant du détachement du régiment colonel général dragon lui avoit représenté qu'il desiroit Connoître qu'elle serait la caisse qui doit subvenir aux dépenses de la troupe envoyée en cette ville que Sur cette représentation Il avoit estimé que cette depense devoit être Supportée par la caisse nationale, puisqu'elle contribuoit actuellement à toutes les depenses du Gouvernement, en consequence a requis d'inviter M. M. les administrateurs du directoire du district à Solliciter de l'administration du dep^t une ordonnance qui autorisoit le tresorier du district de Cette ville, à payer les dépenses militaires de la troupe de Cette ville. Surquoy, M. M. les officiers municipaux, conformément aux conclusions du procureur de la commune, ont arrêté d'inviter M. M. les administrateurs du directoire du district à Solliciter de l'administration du departement d'Eure & Loir, une ordonnance qui autorisât le trésorier du district de cette ville a payer les depenses faites ou à faire par ledit Detachement. Et attendu l'urgence des besoins de la dite troupe, M. M. les officiers municipaux invitent en outre M. M. les administrateurs du Directoire du district de cette ville d'ordonner par provision que le trésorier de leur administration payera ~~par~~ provision les sommes nécessaires aux besoins de la troupe, en attendant la

décision du département, et ont signé avec le Secrétaire greffier dont acte.

J. J. Crochard maire

j. marguerith

Gouhier

Proust

Baudouin

Fauveau Sc^{tre} »¹

¹ A. M. Nogent, 1 D1, 24e et 25e feuillets.